

Session des 12 et 13 février 2018

Intervention Jean-Luc Rotureau - sport

Monsieur le Président, Chers Collègues,

L'évolution de la politique sportive départementale nous semble aller dans le bon sens, même s'il reste bien entendu des améliorations à apporter.

A l'occasion de cette session, notre intervention portera sur deux sujets :

- L'harmonisation des politiques sportives des différentes collectivités
- Le soutien aux structures qui déposent des projets

Concernant le premier point, le sport est demeuré dans la loi NOTRE une compétence partagée. Et de fait, tous les niveaux de collectivités territoriales interviennent pour soutenir des manifestations sportives, le fonctionnement des associations ou du sport professionnel.

L'esprit de la loi NOTRE, et des différentes réformes successives des collectivités, est cependant le souhait de clarification des interventions des unes et des autres. Ainsi, le niveau départemental s'est vu renforcer dans l'affirmation de sa compétence « solidarité ». A partir de ce rôle privilégié du département, il a été voulu ici en Maine-et-Loire qu'une partie des actions sportives s'oriente dans cette direction privilégiée de la cohésion sociale. C'est le sens de l'appel à projets.

Aussi, en matière d'orientations sportives, nous souhaitons qu'il y ait des rencontres et discussions plus approfondies avec la région, les autres départements de notre région, les intercommunalités et communes pour tracer une nouvelle feuille de route pour les années à venir. S'il est compréhensible que chaque collectivité garde son autonomie de décision, il est tout autant logique de chercher de plus grandes cohérences, à la fois au regard des exigences financières, mais aussi et surtout au regard de ce que pourraient être les responsabilités de chacun pour une meilleure logique et harmonisation. Le département de Maine-et-Loire peut faire des propositions pour cela.

Concernant l'appel à projets, nous pensons que nous sommes encore au début d'une nouvelle période, parfois difficile à appréhender pour beaucoup de structures sportives, qui ne sont pas toutes sur un pied d'égalité dans le sens où elles n'ont pas toutes les mêmes moyens humains. Sans accompagnement au montage de dossier, ceux qui savent faire feront plus et mieux, ceux qui ne savent pas faire ne feront toujours pas. Ce qui entrainera un déséquilibre encore plus fort entre territoires, contraire à la volonté initiale.

Aussi, il y a lieu d'aider encore plus les associations, notamment quand elles n'ont pas de salarié mais seulement des bénévoles, pour mieux répondre à cet appel à projets. Il y a différents niveaux d'aide possibles : d'abord une meilleure communication en amont, ensuite peut-être un renfort du service des sports ici en interne ou un soutien ponctuel extérieur pour aider les associations à répondre à l'appel à projets.

Comme nous vous l'avons déjà fait savoir, et notre travail en commission en atteste, nous sommes ouverts à apporter notre contribution sur ces sujets.